

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPALSéance du *...(jour mois année)...*

L'an deux mil neuf, le *...(jour en chiffres)...* du mois *...(mois en toutes lettres)...* à *...(heure en toutes lettres)...*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *...(préciser)...*, sous la présidence de *...(M./Mme.)... (Prénom et NOM)...*, Maire de *...(préciser la commune)...*, dûment convoqués le *...(préciser la date)...*

Étaient présents : *...(Liste des Élus présents)...*

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : *...(Liste des Élus représentés)...*Étaient absent(s) excusé(s) : *...(Liste des Élus concernés)...*Le secrétariat a été assuré par : *...(Nom de la personne concernée)...*

Nombre de Membres en exercice :

Nombre de Membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

Votes Pour :

Votes Contre :

Abstention :

N° 2009/.....

Objet : CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire expose :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

VU la Loi n° 97- 940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

VU la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social,

VU la Loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

VU la Loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises,

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives

VU la Circulaire du 16 novembre 1993, relative aux modalités d'application de la loi n°92-675 et des décrets n°92-1258 et 93-162, relatifs à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

VU l'avis donné par le Comité Technique Paritaire de la Ville de *...(préciser)...*, en sa séance du *...(préciser la date)...*

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et des les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme... ;

CONSIDÉRANT que la Ville, face à l'accroissement des difficultés économiques et sociales désire intensifier sa lutte contre le chômage ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite améliorer le service quotidien rendu aux habitants tout en inscrivant chaque personne bénéficiaire d'une création d'emploi en apprentissage dans un parcours global d'insertion ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT que le succès de tels dispositifs représente aujourd'hui une opportunité supplémentaire pour de nombreux jeunes en recherche de formation diplômantes et d'une insertion professionnelle dans un emploi pérenne. La réussite de ces actions est confirmée par un nombre croissant de demande de contrat d'apprentissage ;

CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable du Comité technique paritaire réuni le, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir à ...(préciser le nombre)... contrat(s) d'apprentissage

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,

DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire ...(préciser)... ...(préciser le nombre)... contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre ... article... de nos documents budgétaires

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

Fait et délibéré en séance
le ...(préciser la date)...

Le Maire

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :